

L'an deux mille vingt-deux, le 14 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 novembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 34  
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 33

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

## **Objet | Conventions avec l'association UNIS CITE pour l'accueil de jeunes volontaires en service civique**

Depuis 10 ans, la ville de Cenon et l'association Unis-Cité travaillent ensemble à des actions de promotion de l'écocitoyenneté et de sensibilisation à la mobilité durable auprès de différents publics.

Pour ce faire, Unis-Cité met à disposition de la commune deux équipes de quatre jeunes volontaires en service civique à mi-temps (ambassadeurs et ambassadrices du vélo + ambassadeurs et ambassadrices du développement durable) afin de participer à l'action de transition écologique de la ville dans les domaines suivants :

### **Pour les ambassadeurs et ambassadrices du développement durable (ADD)**

- Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles de Cenon ;
- Promotion d'une alimentation plus saine et durable auprès des enfants et des familles avec les partenaires locaux ;
- Information et sensibilisation à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets par divers moyens et actions ;
- Organisation de « clean walks », sous l'égide de la Brigade Verte et avec les partenaires locaux, dans le haut et le bas Cenon ;
- Participation au programme de La Source (maison écocitoyenne) ;
- Développer des actions de prévention sur des secteurs clés et à destination de publics spécifiques (enfants, habitants d'un quartier précis...);
- Etc.

### **Pour les ambassadeurs et ambassadrices du vélo (ADV)**

- Lever les inhibitions (sécurité, météo, habillement...) liées à l'usage urbain du vélo pour inciter à son usage au quotidien ;
- Organisation de stages de remise en selle ;
- Animation de garages participatifs ;
- Animation, sensibilisation autour du vélo dans les écoles et les centres de loisirs, les résidences autonomie, les services municipaux (« Au boulot à vélo ») avec les partenaires locaux et participer au programme de La Source maison écocitoyenne) ;
- Organisation d'une balade intercommunale à vélo avec les partenaires locaux, la ville de Lormont et la maison Itinérante du vélo Rive droite ;

Les missions de ces deux équipes se déroulent du 24 octobre 2022, date de leur intégration dans le service civique, au 23 juin 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Leur mission de 8 mois démarre à Cenon mi novembre 2022, en tenant compte des préconisations sanitaires. Pour soutenir le financement de cette action selon les règles relatives au service civique, il convient de renouveler la subvention annuelle accordée à Unis-Cité, d'un montant de 5 000 €.

A cette participation s'ajoute une contribution communale au complément mensuel de l'indemnité des ADD - versée par l'intermédiaire d'Unis-Cité - de 55,675 € par volontaire et par mois, Le montant de la prestation complémentaire peut être réévalué au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année.

Quant aux ADV, c'est Bordeaux Métropole qui finance intégralement le complément de leurs indemnités.

Un local partagé, équipé en téléphonie et informatique leur est attribué pour l'accomplissement de leurs missions à Cenon.

Deux conventions, annexées à la présente délibération, formalisent ce partenariat avec une possibilité de renouvellement explicite chaque année.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu**, le Code du Service National ;

**Vu**, la délibération n°2021-16 du Conseil Municipal de Cenon du 25 janvier 2021 ;

**Considérant** la nécessité de maintenir les actions de sensibilisation, promotion et prévention du développement durable et des mobilités douces sur le territoire communal par le biais d'ambassadrices et d'ambassadeurs :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :**

**33 voix pour**

**0 abstention**

**0 voix contre**

**Approuve les conventions avec l'association Unis-Cité ;**

**Autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions et tout document s'y rapportant.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

**Jean-François EGRON**

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20221114-2022-181-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Publication : 21/11/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.